Dispositif Aide Individuelle à la formation

Formation

L’Aide individuelle à la formation (AIF) permet de financer des parcours de formation qui ne figurent pas dans l’offre de formation régionale*.
**Les formations sanitaires et sociales ne peuvent pas être financées par l’AIF.*

A qui ça s'adresse ?

A tous les Normands demandeurs d’emploi inscrits à France Travail.

Comment ça marche ?

1. Le projet de formation doit être validé par un conseiller (France Travail, Mission locale, …).
2. Une fois la formation identifiée, il faut demander un devis à l’organisme de formation.
3. Puis faire une demande de prise en charge à France Travail qui étudie la demande.

Comment la Région finance ?

France Travail et la Région Normandie financent votre projet de formation.

Qui contacter ?

- France Travail - Aide individuelle à la formation

France Travail

Contacter votre conseiller France Travail par téléphone

39 49